

Bruxelles, le 22 février 2005
PRE 006/05 (Presse)

Le Conseil de l'Union européenne tiendra sa 2642ème session (**JUSTICE ET AFFAIRES INTERIEURES**) le 24 février 2005 (10h00) au Bâtiment Justus Lipsius à Bruxelles, sous la Présidence de **M. Luc FRIEDEN**, Ministre de la Justice, du Trésor, du Budget et de la Défense du Luxembourg et **M. Nicolas SCHMIT**, Ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'immigration du Luxembourg.

Les travaux du Conseil porteront sur les questions suivantes :

- Transposition par les Etats membres des instruments adoptés sur la base du Titre VI du TUE (dispositions relatives à la coopération policière et judiciaire en matière pénale)
= *Débat d'orientation*
- Mandat européen d'obtention de preuves tendant à recueillir des objets, des documents et des données en vue de leur utilisation dans le cadre de procédures pénales
= *Examen de la proposition de décision-cadre*
- Lutte contre le racisme et la xénophobie
= *Examen de la proposition de décision-cadre*
- Europol:
= *Désignation du directeur*
- Collège européen de police (CEPOL)
= *Examen de la proposition de décision-cadre*
- Livre vert sur une approche communautaire de la gestion de la migration économique
= *Débat d'orientation*
- Mécanisme de réciprocité
= *Orientation générale*

- Insertion de données biométriques dans les visas et permis de séjour
- = *Conclusions du Conseil*

En marge du Conseil : Comité mixte (UE + Norvège + Islande + Suisse) à 16h00.

Une conférence de presse aura lieu à l'issue des travaux du Conseil.

Une réunion ministérielle Troïka/Ukraine aura lieu le 25 février 2005 à 10h00. Un point de presse est prévu à la sortie VIP (niveau 02) à la suite du déjeuner